



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 1er octobre 2024 à 18 h 51 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Olivier Prigent, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Monsieur Jean St-Antoine, directeur des affaires juridiques et greffier

**2024-10-270 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Ladouceur, appuyé par Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 1er octobre 2024 tel qu'il est proposé.

**2024-10-271 2. EMBAUCHE - VICTOR LAURIN - INSPECTEUR EN URBANISME**

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement est vacant;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Olivier Prigent et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Victor Laurin en date du 7 octobre 2024 au poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut de salarié en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-272 3. TRANSACTION, REÇU ET QUITTANCE – DOSSIER NUMÉRO 1335278-71-2308 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la plainte en vertu de l'article 122 de la Loi sur les normes du travail;

CONSIDÉRANT que la plainte a été déférée devant le Tribunal administratif du travail;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues afin de régler de façon définitive le dossier, et ce, sans omission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer, au nom de la Ville, la transaction, reçu et quittance à intervenir pour régler le dossier 1335278-71-2308, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-273 4. DÉPENSES URGENTES LIÉE AU PLUIES DILUVIENNES DU 9 AOÛT - DÉMOLITION ET NETTOYAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE - APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire a subi des dommages importants lors de la pluie diluvienne du 9 août dernier, entraînant une inondation de plus de 6 pieds d'eau dans le sous-sol;

CONSIDÉRANT que l'inondation a provoqué la rupture des portes du sous-sol et la submersion complète de la salle mécanique, ce qui a nécessité une intervention d'urgence pour sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition et de nettoyage du sous-sol du Centre communautaire sont en cours depuis quatre semaines afin de stabiliser la situation et empêcher la détérioration supplémentaire du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Marc Deslauriers, et résolu:

D'APPROUVER les dépenses d'urgence liées aux travaux de démolition et de nettoyage du sous-sol du Centre communautaire, réparties comme suit:

À l'entreprise Les Constructions Benoit Lévesque Inc, la facture au montant de 65 696,65\$ avant les taxes applicables, pour la planification, l'organisation et la démolition du sous-sol du centre communautaire.

À l'entreprise Jacques et Robert Charette Inc, la facture au montant de 17 977.58 avant les taxes applicables pour la fourniture de machineries avec opérateur pour fin de transport des matières résiduelles.

À l'entreprise EMI-9339-9335 QC Inc, les factures au montant global de 60 803.77\$ avant les taxes applicables pour le démantèlement, l'inventaire et la réinstallation d'équipement pour la remise de l'alimentation électrique du bâtiment.

D'AUTORISER à cette fin une dépense totale de 151 863.84.00 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus au poste budgétaire 02-239-10-419.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Avis de motion/Dépôt**      **5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 712-2 - DÉLÉGATION DE POUVOIR: RÈGLEMENTS HORS-COUR ET RÉCLAMATIONS**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 712-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires numéro 712 afin de conférer au directeur général le pouvoir d'approuver certains règlements hors-cour et réclamations » et dépose le projet de règlement.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance levée à 18 h 54.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 8 OCTOBRE 2024

*(Original signé)*

PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT, OMA  
GREFFIER PAR INTÉRIM